

## Séminaire Chaire ACPR : Nouvelles technologies et concurrence bancaire

Dans le cadre des séminaires mensuels de sa Chaire sur le risque systémique, l'ACPR a reçu, le 10 novembre 2021, Xavier Vives (IESE Business School), qui a présenté en vidéoconférence son travail récent sur les effets de la digitalisation sur la concurrence entre banques.

Le papier considère un modèle spatial de concurrence bancaire pour étudier la manière dont la diffusion des technologies de l'information affecte la concurrence sur le marché des prêts, la stabilité du secteur bancaire et le bien-être social. L'article montre principalement que les effets sur le système bancaire d'une amélioration de la technologie de l'information dépendent de la technologie elle-même. Si la technologie employée (*intelligence artificielle, machine learning*) permet de réduire l'importance de la distance banque-emprunteur sur les coûts de surveillance et de sélection, la concurrence bancaire s'intensifie, ce qui peut réduire la stabilité des banques et entraîner un effet ambigu sur le bien-être social. Dans le cas contraire, l'intensité de la concurrence ne varie pas, les banques sont plus stables et le bien-être s'améliore. Si les banques sont en situation de monopole local, alors le progrès technologique améliore toujours le bien-être social.

Les questions de l'auditoire ont porté sur le moyen de réconcilier les résultats de l'article avec la littérature existante, ainsi que sur les perspectives de politique prudentielle et de concurrence en matière de stabilité bancaire. L'auteur a notamment été interrogé sur les points suivants :

- i. La conciliation des résultats de l'article avec ceux de Hauswald and Marquez (2006) : les deux articles trouvent qu'en présence d'une plus forte concurrence bancaire, les emprunteurs situés plus éloignés de la banque prêteuse paient des taux plus bas. Toutefois, les deux approches diffèrent sur plusieurs points. Premièrement, il existe une différence majeure dans l'interprétation de la surveillance. Deuxièmement, dans le modèle de Vives, les progrès de l'informatique n'affectent pas nécessairement la différenciation des banques. Troisièmement, le papier présenté suppose que les banques doivent emprunter aux déposants afin d'accorder des prêts et courent donc un risque d'insolvabilité.
- ii. Les effets de la digitalisation sur la stabilité financière : le papier conclut que, si les nouvelles technologies employées permettent la codification de l'information qualitative en données quantitatives, l'effet pour la stabilité bancaire peut être négatif. Cela est dû à une augmentation de la concurrence, ce qui provoquerait une diminution des taux d'intérêt imposés par les banques, et par conséquent une diminution de leurs revenus.

Pour mémoire, les séminaires de la Chaire ACPR ont lieu, en principe, tous les 1<sup>ers</sup> mercredis de chaque mois et sont ouverts aussi bien au personnel de la Banque de France et de l'ACPR qu'à des participants

extérieurs. Pour notre prochain séminaire (**mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021**), nous recevrons **Motohiro Yogo (Princeton)** qui présentera un papier intitulé « *The Fragility of Market Risk Insurance* ».